

## PROCÈS-VERBAL DE VISITE D'INSTALLATION ÉLECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

### Données générales

Adresse de l'installation Rue de Bouillon 448  
5570 Beauraing  
Type de locaux unité d'habitation (maison)  
Propriétaire Dumont-Koene  
Responsable des travaux non communiqué  
Date du contrôle 18/05/2017  
Type du contrôle visite périodique (Art. 271) -  
dans le cadre d'une vente  
(installation électrique d'après  
le 01/10/81)  
Agent visiteur Olivier Maurcot

Visualisation de l'habitation et de l'installation



### Données du raccordement

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES (opérateur GRD)	Type de raccordement	aérien
Code EAN	Non renseigné	Câble compteur - tableau	VVB 4 x 10 mm <sup>2</sup>
Numéro du compteur	0001131-2011	Tension nominale de service	3x400V + N - AC
Index jour / nuit	0005392 / 0005800	Courant nominal de la protection de branchement	21A

### Contrôle

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position	pas OK	Nombre de tableaux	1	Nombre de circuits	11
---	--------	--------------------	---	--------------------	----

Circuit(s)	/	/
Protection	10X16A mono	20A tetra
Section (mm <sup>2</sup> )	2,5	2,5
Conclusion	OK	OK

Les fondations datent	d'après le 1/10/1981	Résistance minimale d'isolement mesurée (MΩ)	0,37
Prise de terre	indéterminée	Dispositif différentiel de tête	ID - 40A - 300mA - type A - test impossible - pas de tension
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	pas mesurable	Dispositif différentiel "sdb"	
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	pas OK	Raccordement	pas OK
Test de continuité	pas concluant	Eclairage/machines	pas OK
Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans	la cuisine - le salon - la salle à manger - la salle de bain - la / les chambre(s)	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	OK
Contrôle boucle de défaut	test impossible - pas de tension	Protection contre les contacts directs	pas OK
Protection contre les contacts indirects	pas OK		

### Conclusion : NON CONFORME

X

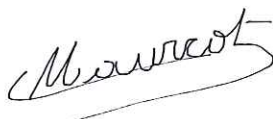
A la date du **18/05/2017**, l'installation électrique de "**Rue de Bouillon 448 - 5570 Beauraing**" n'est pas conforme au Règlement Général des Installations Électriques.

Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Une revisite de contrôle est à exécuter par le même organisme dans les 12 mois à partir de la date du présent procès-verbal.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées lors de la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Signature de l'agent



Signature du propriétaire



### Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlainne  
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be  
Tél: 0800 82 171  
Mail : info@certinergie.be

### Liste des infractions

- Le sectionneur de terre n'est pas conforme ou est absent - Art 28;70
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre - Art 72;86;278
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées - Art 73;86;278
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée - Art 70;72;73;86
- Il n'y a pas/plus de porte au tableau - Art 34;49;248
- Les schémas unifilaires et/ou de position ne sont pas présents - Art 16;269;273
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas repérés de manière claire et visible - Art 16
- Il manque des obturateurs dans le tableau électrique - Art 49
- Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité ne protège pas comme il se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes AD2 ou plus = locaux humides) - Art 86.08
- la résistance d'isolement de l'installation n'est pas suffisante - Art 20
- Des canalisations électriques, en pose à l'air libre et/ou en montage apparent, ne sont pas fixées correctement - Art 143;198;209
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit - Art 198;200;207
- Interrupteur(s) et/ou socle(s) de prise et/ou boîte(s) de dérivation ne sont pas fixés correctement - Art 5;9
- Il manque des rosaces derrière les prises et/ou interrupteurs en nécessitant - Art 5;9
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés

### Remarques

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres infractions
- Le nombre de socles de prise ou assimilés par circuit doit être limité à 8
- Nous conseillons d'afficher la tension de service sur le tableau électrique
- La résistance de dispersion de la prise de terre doit être, sans protection complémentaire, inférieure à 30 Ohms.
- L'appareillage électrique fixe ou à poste fixe suivant n'est pas présent - lave-vaisselle / machine à laver / cuisinière / sèche-linge
- Nous attirons l'attention sur le fait que machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle doivent être sur des circuits séparés et subordonnés à un dispositif différentiel à haute (entre 10 et 30mA) ou très haute sensibilité ( $\leq 10\text{mA}$ ), lui-même subordonné au dispositif différentiel de tête d'installation électrique.
- Il faut prévoir les accessoires de scellée du dispositif différentiel de tête
- Cave sous eau impossible de rentrer

### Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation :

Il a pour obligation de conserver le procès-verbal de conformité ou de contrôle dans le dossier de l'installation électrique, de renseigner dans le dossier les modifications apportées à l'installation électrique, en cas d'accident aux personnes dû à l'électricité de prévenir le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, d'assurer ou de faire assurer l'entretien de l'installation et de veiller à ce que l'installation reste conforme en tout temps, de refaire contrôler l'installation en cas d'infraction(s) avant un délai d'un an et par le même organisme en cas de visite de contrôle, et si suite à un contrôle pour la vente d'une installation électrique datant d'avant le 1<sup>er</sup> octobre 1981, avant un délai de 18 mois à dater du jour de l'acte de vente par l'organisme de son choix. Dans le cas où, lors de la seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Le Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions, est informé, par l'organisme agréé qui a effectué la visite de contrôle, de l'existence d'infractions au cas où il n'est pas donné suite à la remise en ordre de l'installation.

### En résumé, quelles sont les mesures à prendre si l'installation électrique n'est pas conforme?

1

Lisez attentivement ce  
procès-verbal

2

Réalisez les travaux de mise en  
conformité

3

Faites reconstruire l'installation

4

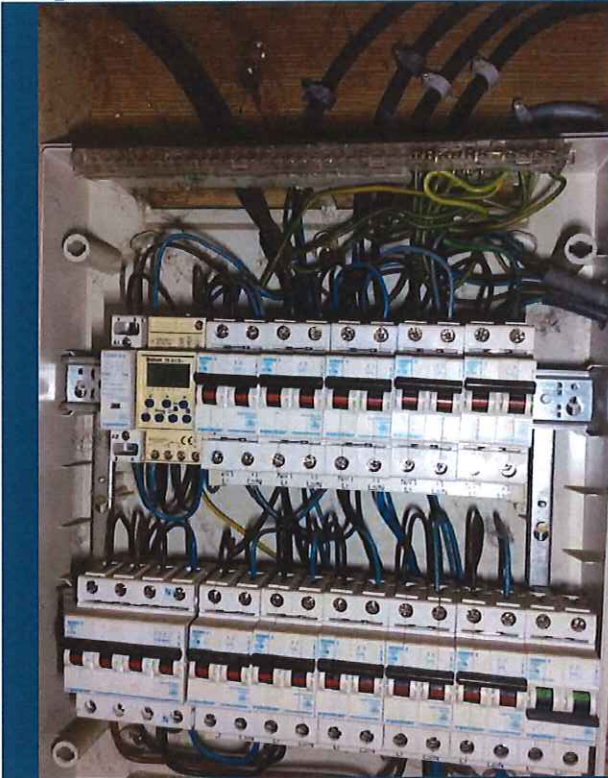
Certinergie est à votre service  
pour effectuer ce contrôle

### Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be  
Tél: 0800 82 171  
Mail : info@certinergie.be

Autre(s)



**Certinergie ASBL - Organisme de contrôle agréé**

Siège social : 57 Rue Haute Voie, 4537 Verlaine  
Siège d'exploitation : 60 Avenue du Diamant, 1030 Bruxelles  
Siège d'exploitation : 11 Chaussée de Bruxelles, 1300 Wavre  
N° de compte : BE57 0688 9789 1035  
TVA : BE0536501654

Site internet: www.certinergie.be  
Tél: 0800 82 171  
Mail : info@certinergie.be